

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE LA NOTICE DES DANGERS

Version	Date	Emetteur	Approbateur
0	Février 2017	Emilie COQUEUX-LEJEUNE <i>Consultante Risques Industriels et Environnement</i>	

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET DE PLATE-FORME	3
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	5
2.1 ETAT INITIAL DU SITE	5
2.2 IMPACT DES ACTIVITES PREVUES SUR L'ENVIRONNEMENT	7
3. RESUME NON TECHNIQUE DE LA NOTICE DES DANGERS	8
3.1 OBJECTIF ET CHAMP DE L'ETUDE DES DANGERS	8
3.2 METHODOLOGIE RETENUE - CONCLUSION	8

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

1. PRESENTATION DU PROJET DE PLATE-FORME

Depuis 1999, la société TSA SOGEDEX est spécialisée dans le désamiantage, dans le retrait de l'amiante friable et non friable en Guadeloupe, Martinique, St Martin et Guyane.

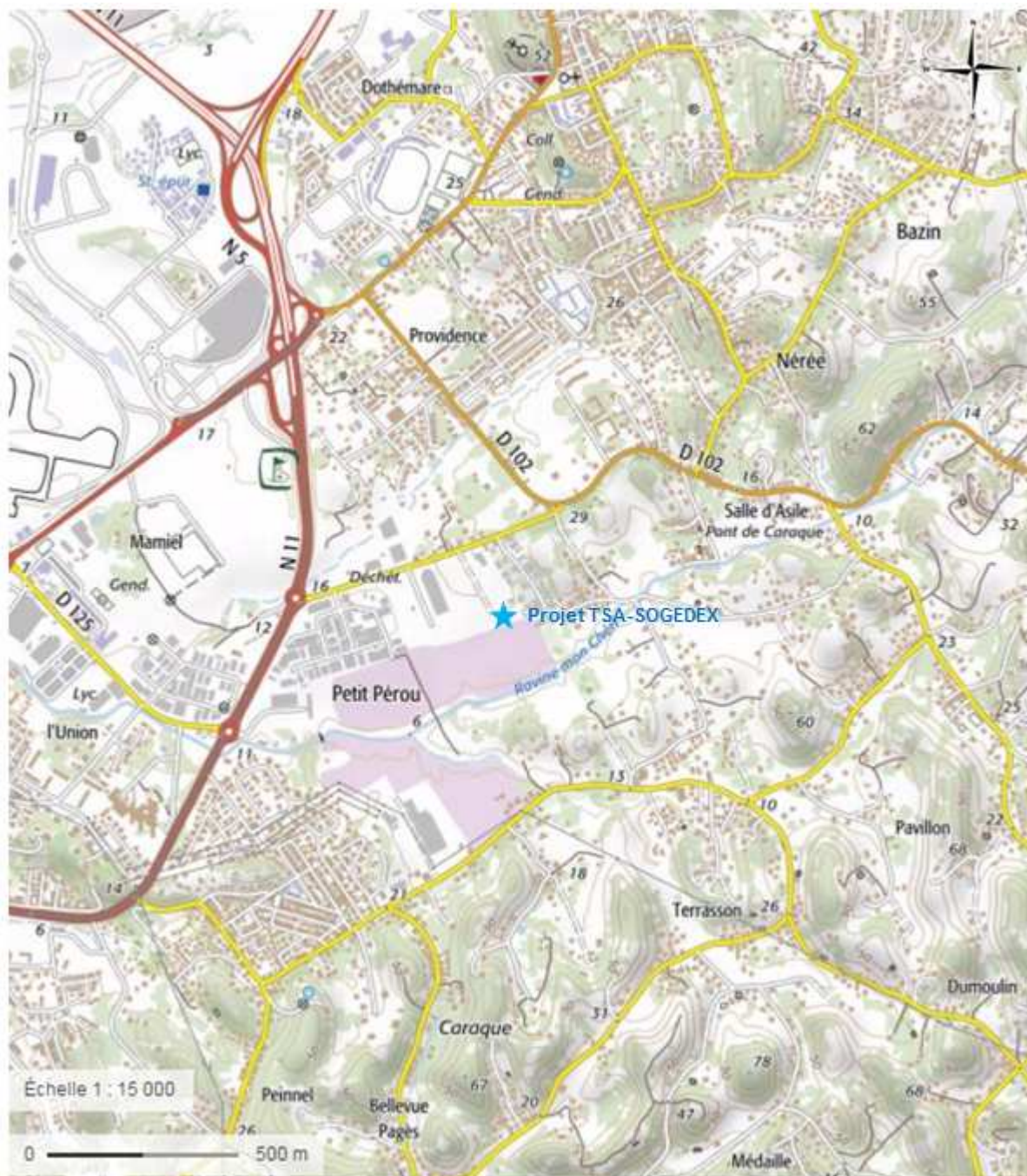
Le projet, objet du présent dossier, consiste à créer une plate-forme de transit et de regroupement de déchets amiantés en Guadeloupe.

Le projet de plate-forme de transit et de regroupement de déchets amiantés TSA-SOGEDEX, objet du présent dossier, est prévu sur la commune des Abîmes (97139) en Guadeloupe (Grande-Terre), dans la zone artisanale.

La plate-forme de transit et de regroupement de déchets amiantés en projet sera implantée dans l'enceinte du site TSA-SOGETRAS localisé rue Emmanuel Varieux.

Notons que TSA-SOGETRAS est une filiale à 100% du groupe CAN, tout comme TSA-SOGEDEX.

La plate-forme sera localisée sur l'emprise du terrain TSA-SOGETRAS, le long de la limite de propriété Sud (voir carte ci-après).



Carte de situation du projet - Extrait de carte IGN au 1/15000^{ème}

La plate-forme disposera :

- D'une zone libre pour le stationnement des véhicules de collecte des déchets ;
- De 2 containers de 6 m de long et 1 container de 12 m de long unitaire.

10 personnes sont susceptibles d'intervenir sur la plate-forme (personnel TSA-SOGEDEX basé sur le site Dugazon aux Abymes). Il n'y a pas d'embauche prévue spécifiquement pour le projet.

Une fois le container complet, l'assistante administrative reprendra le relai pour l'expédition du container jusqu'en métropole et ainsi récupérer les bordereaux de traitement des déchets définitifs.

Le site fonctionnera selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 6h à 10h et de 11h à 14h.

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

Il n'est pas prévu de travaillé à poste.

La plate-forme sera totalement clôturée sur le terrain alloué, lui-même clôturé avec un portail d'entrée.
Le terrain est sous vidéo surveillance (contrat avec NEO Surveillance).

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1 ETAT INITIAL DU SITE

La plate-forme en projet est délimitée par :

- le site et bâtiment TSA-SOGETRAS au Nord ;
- le site TSA-SOGETRAS à l'Est, puis au-delà des limites de propriété de TSA-SOGETRAS, par des bâtiments d'activités voisines (principalement des entreprises de travaux publics) ;
- des champs au Sud ;
- le site TSA-SOGETRAS à l'Ouest, puis au-delà des limites de propriété TSA-SOGETRAS, pas des champs.

L'état initial du site est synthétisé dans le tableau ci-après.

	Etat initial	Remarques
Paysage	Le site d'implantation du projet est localisé dans la zone « urbanisme collectif et commercial ».	-
Topographie	Le terrain d'implantation du projet est plat.	Le projet de plate-forme sera implanté dans l'enceinte du site TSA-SOGETRAS, sur une zone plane.
Ecosystème	La commune des Abymes est concernée par : - Une ZNIEFF de type I - Une ZICO - Le parc national de Guadeloupe - Une zone humide RAMSAR	Le projet est uniquement concerné par l'aire optimale d'adhésion du parc national de Guadeloupe et dans l'aire de transition de la réserve de biosphère.
Géologie	La couverture résiduelle est constituée d'argiles de couleur rouge dont l'épaisseur varie de 1 m à plus de 3 m. Il s'agit de formations volcaniques et leurs destruction ayant subi une altération à tendance latéritique, d'âge antémiocène (vulnérabilité du sous-sol modérée).	La zone d'implantation du projet est en-dehors du périmètre de protection éloignée de ces captages (à quelques dizaines de mètres).
Hydrologie Hydrographie	Le projet est situé à près de 170 m au Nord de la Ravine mon Chéri, qui rejoint la Rivière Salée à Pointe-à-Pitre. Aucun SAGE n'a été adopté ou n'est en cours d'élaboration pour la Guadeloupe	-

	Etat initial	Remarques
Conditions climatiques	Les vents de vitesse supérieure à 8 m/s sont rares (environ 2%). La hauteur maximale mesurée de précipitations en 24 heures est de 207 mm (mois de novembre 1999).	Le site n'est pas localisé en zone d'inondations liées aux houles cycloniques
Air	Le site est situé en zone artisanales. Les émissions atmosphériques sont essentiellement dues au trafic routier.	-
Acoustique	Les principales sources sonores au voisinage du site sont : - bruits liés aux activités voisines (principalement des entreprises de Travaux Publics), - les voies de circulation (RN11, RD102, rue Emmanuel Varieux).	-
Influence de l'Homme sur le milieu	La zone d'implantation du site est une zone artisanale principalement occupée par des entreprises de travaux publics. Le projet de plate-forme est bordé au Sud et à l'Est pas des terrains agricoles.	Influence anthropique notable.
Urbanisme et Servitudes	Le secteur d'implantation est classé en zone 1Aux, secteur naturel destiné à remplir une fonction économique de niveau structurant. En zone 1Aux sont notamment autorisés les installations classées ou non classées dès lors que leur niveau de nuisances reste compatible avec la vocation de la zone.	Projet compatible
Risques naturels	La zone d'implantation du projet de plate-forme TSA-SOGEDEX est concernée uniquement par le séisme (aléa fort).	-
Risques industriels	La commune des Abymes est concernée par aucun PPRT.	-

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

2.2 IMPACT DES ACTIVITES PREVUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les principaux impacts, les mesures prises, ainsi que les effets résiduels sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Eau	Pas d'usage d'eau pour l'activité.
Sols	Les eaux pluviales de la plate-forme (y compris les eaux pluviales de toiture des containers) seront dirigées vers un décanteur / séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal.
Air-Odeurs	L'activité prévue sur la plate-forme n'est pas génératrice de rejets atmosphériques autres que les émissions des gaz d'échappement des camions et chariots (pour le chargement des containers) liés à l'activité. Au vu du trafic généré par l'activité (2 camions / semaine + 2 camions tous les 2 mois), les émissions liées à celui-ci sont considérées comme négligeables au regard du trafic sur les axes routiers présents à proximité.
Bruit	Les nuisances sonores liées à l'activité de la plate-forme TSA-SOGEDEX en projet sont uniquement liée au trafic (2 camions / semaine + 2 camions tous les 2 mois). Activité en horaire de jour uniquement. Les sources de bruit générées par le projet sont donc considérées comme négligeables au regard de l'environnement du site.
Trafic	Les déchets sont acheminés vers la plate-forme par voie routière et les containers sont évacués par voie routière (puis par bateau vers la Métropole).
Impact visuel et éclairage	Le projet de plate-forme est situé dans la zone artisanale des Abymes, derrière le bâtiment TSA-SOGETRAS et n'est donc pas visible depuis la rue Emmanuel Varieux. La plate-forme sera située sur le terrain TSA-SOGETRAS, sur une zone actuellement occupée par des bennes de stockage de matériaux. Aucun éclairage n'est prévu sur la plate-forme.
Déchets	Aucun déchet ne sera généré par l'activité du site.
Climat	De par son activité, le projet de plate-forme engendre des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées principalement aux gaz d'échappement des véhicules (2 camions / semaine + 2 camions tous les 2 mois + chariot de chargement des déchets dans les containers). Ces émissions sont considérées comme négligeables au regard du trafic sur les axes routiers présents à proximité
Santé, hygiène et salubrité publique	Les déchets amiantés arrivent sur la plate-forme en double ensachage conforme. Les risques de perte de confinement sont donc très limités en fonctionnement normal. Ainsi, les seuls impacts potentiels sur la santé des riverains sont liés aux émissions atmosphériques des engins. Or, compte tenu de la circulation générée par l'activité, celle-ci est considérée négligeable au regard de la circulation sur les axes routiers situés à proximité (RN11, RD102 et rue Emmanuel Varieux).

TSA-SOGEDEX	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique
-------------	---	----------------------

3. RESUME NON TECHNIQUE DE LA NOTICE DES DANGERS

3.1 OBJECTIF ET CHAMP DE L'ETUDE DES DANGERS

L'étude de dangers expose les dangers que peuvent présenter les installations en décrivant les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes (d'origine interne ou externe), leur nature et leurs conséquences.

Elle précise et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents à un niveau acceptable.

Elle décrit l'organisation de la gestion de la sécurité mise en place sur le site et détaille la consistance et les moyens de secours internes ou externes mis en œuvre en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre.

Cette étude doit permettre une approche rationnelle et objective des risques encourus par les personnes ou l'environnement. Elle a pour objectifs principaux, selon le Ministère :

- d'améliorer la réflexion sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise afin de réduire les risques et optimiser la politique de prévention ;
- de favoriser le dialogue technique avec les autorités d'inspection pour la prise en compte des parades techniques et organisationnelles, dans l'arrêté d'autorisation ;
- d'informer le public dans la meilleure transparence possible en lui fournissant des éléments d'appréciation clairs sur les risques ;
- de servir de document de base pour l'élaboration du POI, des plans de secours et des zones de maîtrise de l'urbanisation.

Au regard de l'activité du site (plate-forme de transit et de regroupement de déchets dangereux amiantés), les dangers présentés par le projet sont très limités.

Nous avons donc réalisé une notice des dangers, proportionnée aux risques.

3.2 METHODOLOGIE RETENUE - CONCLUSION

La notice des dangers présente successivement :

- Une analyse de l'accidentologie ;
- L'identification et la caractérisation des potentiels de dangers ;
- Une évaluation simplifiée des risques.

L'évaluation simplifiée des risques propres aux installations vise à :

- Lister tous les Evénements Redoutés Possibles pour les installations étudiées. Les événements redoutés type sont la perte de confinement ou la fuite de produit dangereux ou un départ de feu ;
- Identifier les causes (ou Evénements Initiateurs (EI)) et les conséquences (ou Phénomènes Dangereux (PhD)) de chacun des ERC envisagés ;
- Recenser les mesures de prévention, de détection et de protection ou limitation prévues ;
- Evaluer la gravité sur les tiers de chaque phénomène dangereux.

Evénements Redoutés	Causes (événements Initiateur)	Mesures de prévention	Conséquences : phénomènes dangereux et effets	Mesure de protection et de limitation	Gravité potentielle	Commentaires
Perte de confinement de déchets amiantés	Choc	Formation du personnel à l'utilisation des chariots	Dispersion / ré-envol de produits amiantés	L'évènement redouté ne peut se produire que lors du chargement des containers par le personnel TSA-SOGEDEX Le personnel de TSA-SOGETRAS équipé et formé au conditionnement de déchets amiantés	Modérée	Risque de dispersion d'amiante hors des limites du site
	Double ensachage défaillant	Formation du personnel TSA-SOGEDEX s'assure de la qualité et de la conformité de l'ensachage lors de la collecte				
Départ de feu	Départ de feu à proximité (effet domino)	Eloignement du stockage de fioul TSA-SOGEDEX (containers à au moins 10 m de la rétention et de l'aire de dépotage du fioul) Entretien des véhicules (camions) et chariots	Dispersion de produits amiantés dans les fumées d'incendie	Présence d'extincteur sur le site TSA-SOGETRAS Le site sera télésurveillé (contrat de vidéo-surveillance avec NEO Surveillance)	Modérée	Risque de dispersion d'amiante hors des limites du site
	Défaut électrique	Absence d'équipement électrique dans / sur les containers	-	-	-	-
	Foudre	Les containers métalliques font office de cage maillée. Ils seront mis à la terre pour limiter le risque lié à la foudre. La mise à la terre sera vérifiée lors de la visite de vérification périodique.	Dispersion de produits amiantés dans les fumées d'incendie	Peu de matières combustibles (principalement les sacs d'ensachage des déchets amiantés)	Modérée	Risque de dispersion d'amiante hors des limites du site

⇒ **Les mesures de prévention et de protection prévues permettent de limiter les risques de dispersion de produit amianté dans l'environnement.**